



République Française
Département de la Mayenne
Communauté de communes des Coëvrons
CHATRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2025 126

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2026 /
Débat d'orientation budgétaire 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-cinq, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 19 novembre 2025, conformément aux articles L5211-1, L2121-10 et L2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du Trait d'Union à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : François LEROUX (ASSE-LE-BERENGER), Hugues GRIMAUULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Claude GARNIER (BREE), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Adélaïde DEJARDIN, Alain FORTIN, Pascal FOUCAULT, Vincent FOURNIER, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Jean-Philippe MEIGNAN, Fabrice METAIRIE, Marie-Claire MOISY, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON, Maurice SUHARD, Blandine VERDIER (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Jacqueline TERRIEN déléguée suppléante remplaçant Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Robert GESLOT (MEZANGERS), Guillaume AMIARD, Geneviève PENGLAOU, Benoît QUINTARD, Jean-Noël RAVE, Janick RIVALAN (MONTSURS), Bernard MOULLÉ (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), Michel GALVANE, Laurette BOUCLY (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Jacqueline LEPAGE (SAULGES), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (VAIGES), Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEUX), Marie-Thérèse BRETON, Isabelle DUTERTRE (EVRON), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOUIN), Evelyne DUPONT (MONTSURS), Daniel CLIMENT (NEAU), Christian LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEUX).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Pierre LECOURT (EVRON), Fabrice SIROT (LIVET), Roland BEUNAICHE (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures, Evelyne VÉGÉE, directrice générale adjointe des ressources et Frédéric CHANCOIN, directeur des finances.

Secrétaire de séance : Alain SUARD (IZE).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 44

Pouvoir : Marie-Thérèse BRETON donne pouvoir à Joël BALANDRAUD.

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2026 / Débat d'orientation budgétaire 2026

Le conseil communautaire,

VU la loi d'orientation n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précisant et étoffant les dispositions relatives au DOB,

VU le Code général de collectivités territoriales, articles L5211-36, L2312-1, instituant la tenue, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci dans les conditions fixées par le règlement intérieur, applicable aux Communautés de communes,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « performance publique » en date du 16 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 novembre 2025,

CONSIDERANT les débats qui ont eu lieu en séance,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 45

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 45

↳ **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du budget de la Communauté de communes des Coëvrons s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

↳ **PREND** acte des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2026 et suivants.

Le secrétaire de séance,

Alain SUARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Joël BALANDRAUD